

APERCU DES ACTIONS DE COMMUNICATION 2018

Campagne en collaboration avec la distribution

En 2018, diverses actions ont été entreprises afin de relancer la campagne réalisée en 2017 en collaboration avec d'importants distributeurs. Un partenariat a à nouveau été négocié avec l'agence Big Trees. Le concept créatif avec les animaux est maintenu et le matériel de campagne est réutilisé dans la mesure du possible. Des images de campagne supplémentaires seront développées pour certains nouveaux groupes de produits, selon les besoins des distributeurs participants. A la demande des partenaires, la campagne a été reportée à l'automne 2019.

Participation à des événements à l'attention de professionnels

Lors de la séance d'information concernant le 'Marketing axé sur l'environnement' organisée par Detic, Kathelijne De Ridder a présenté les critères relatifs aux cosmétiques à rincer et aux détergents. Hannelore Schorpion a présenté les critères pour les services de nettoyage intérieur lors de 2 événements organisés par BOMA.

En 2018, le Comité belge a communiqué de plus amples informations concernant l'EU Ecolabel via sa page Facebook (facebook.com/Ecolabel.be) et via divers messages sur le site www.ecolabel.be. Un article relatif à l'EU Ecolabel a également été publié dans le journal METRO dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies (SDG) : « *l'EU Ecolabel : un label pour consommer de manière plus responsable* », et nous avons collaboré pour la première fois avec Edenred afin de promouvoir le label auprès du grand public.

EVOLUTION DES LICENCES EU ECOLABEL EN BELGIQUE ET EN EUROPE

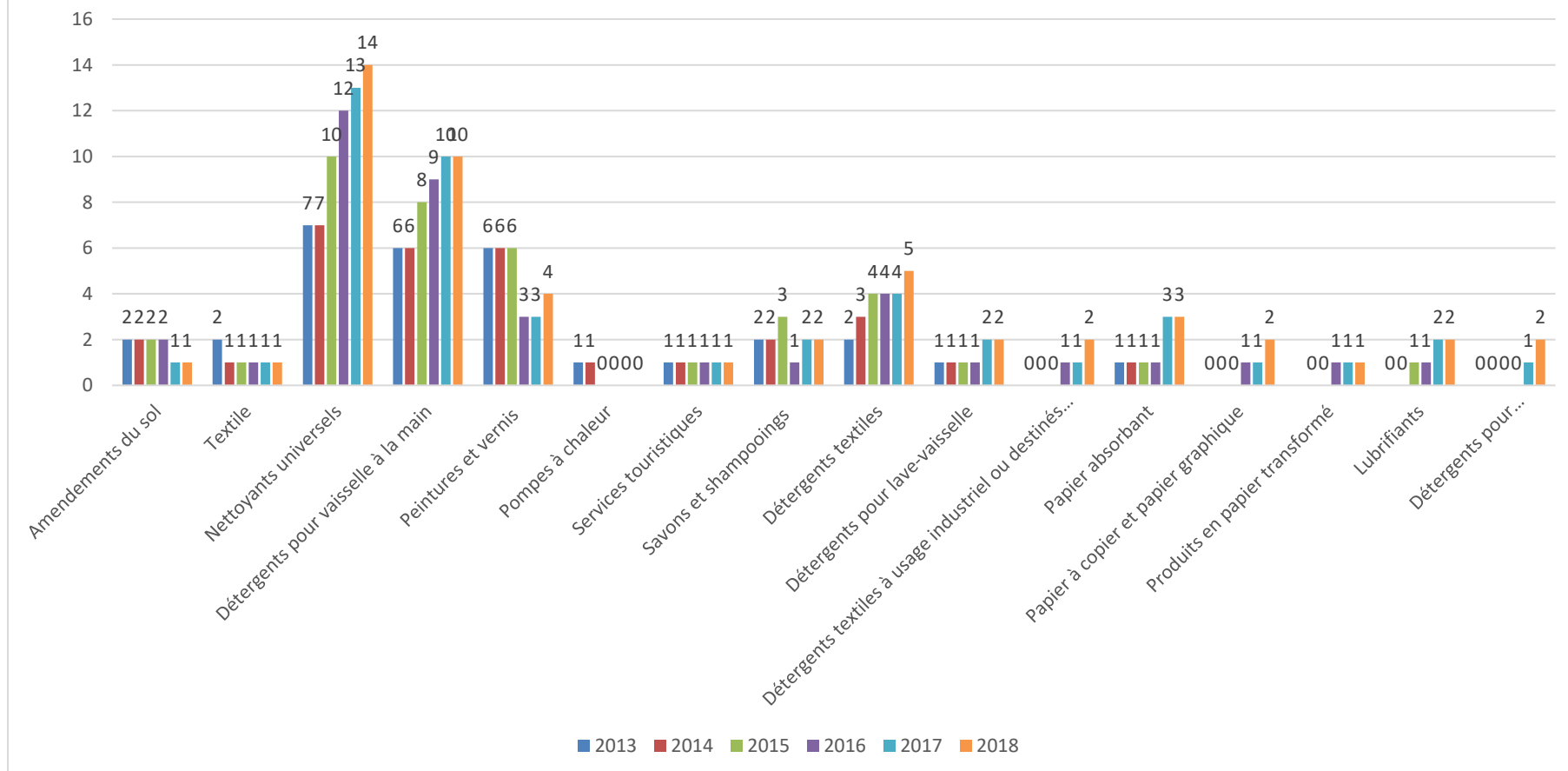
En 2018, la Belgique comptabilise 52 licences EU Ecolabel ([graphique 1](#)). Cela fait 6 licences de plus qu'en 2017. Une nouvelle licence a été octroyée pour les peintures et vernis, une pour le papier à copier et le papier graphique, une pour les nettoyeurs universels, une pour les détergents textiles, une pour les détergents lave-vaisselle industriels ou destinés aux collectivités et une pour les détergents textiles industriels ou destinés aux collectivités.

Outre l'augmentation du nombre de licences, le nombre total de produits auxquels l'EU Ecolabel a été attribué en Belgique a fortement augmenté en 2018. Ce nombre est passé de 1976 à 4557 produits ([graphique 2](#)). Cela est principalement dû à l'importante augmentation de produits dans le groupe papier à copier et papier graphique (+ 2433) qui devient ainsi le groupe de produits rencontrant le plus de succès en Belgique. Les peintures et vernis (992 produits) et les nettoyeurs universels (513 produits) sont d'autres groupes de produits à grand succès ([graphique 3](#)).

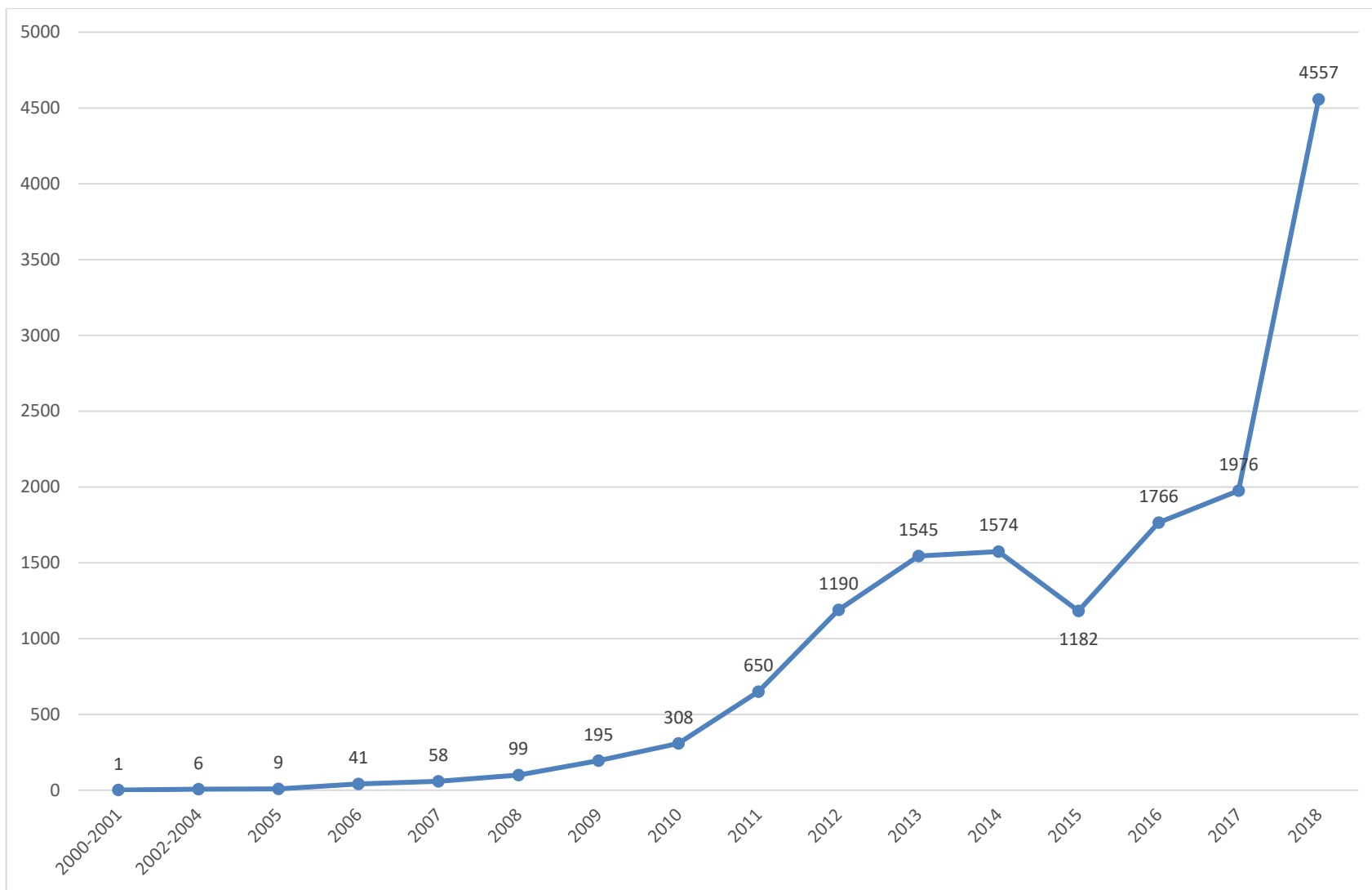
En septembre 2018, l'Europe comptait 2167 licences, soit 37 de plus qu'en 2017. Le nombre total de produits et services EU Ecolabel en septembre 2018 s'élevait à 72227, soit une augmentation de 18112 produits et services. La Belgique occupe la 9^e place en termes de nombre de licences et la 10^e place en termes de produits (voir [graphique 4](#) et [graphique 5](#)). La majorité des produits certifiés en 2018 sont les peintures et vernis (51%), les produits en papier absorbant (13%) et le papier à copier et le papier graphique (6%). Cependant, le plus grand nombre de licences concerne les hébergements touristiques (34%), les nettoyeurs universels (14%) et les

produits en papier absorbant (8%). A ce jour, aucune licence n'a été attribuée aux 'personal, notebook and tablet computers' et dans la nouvelle groupe de produits 'cleaning services'.

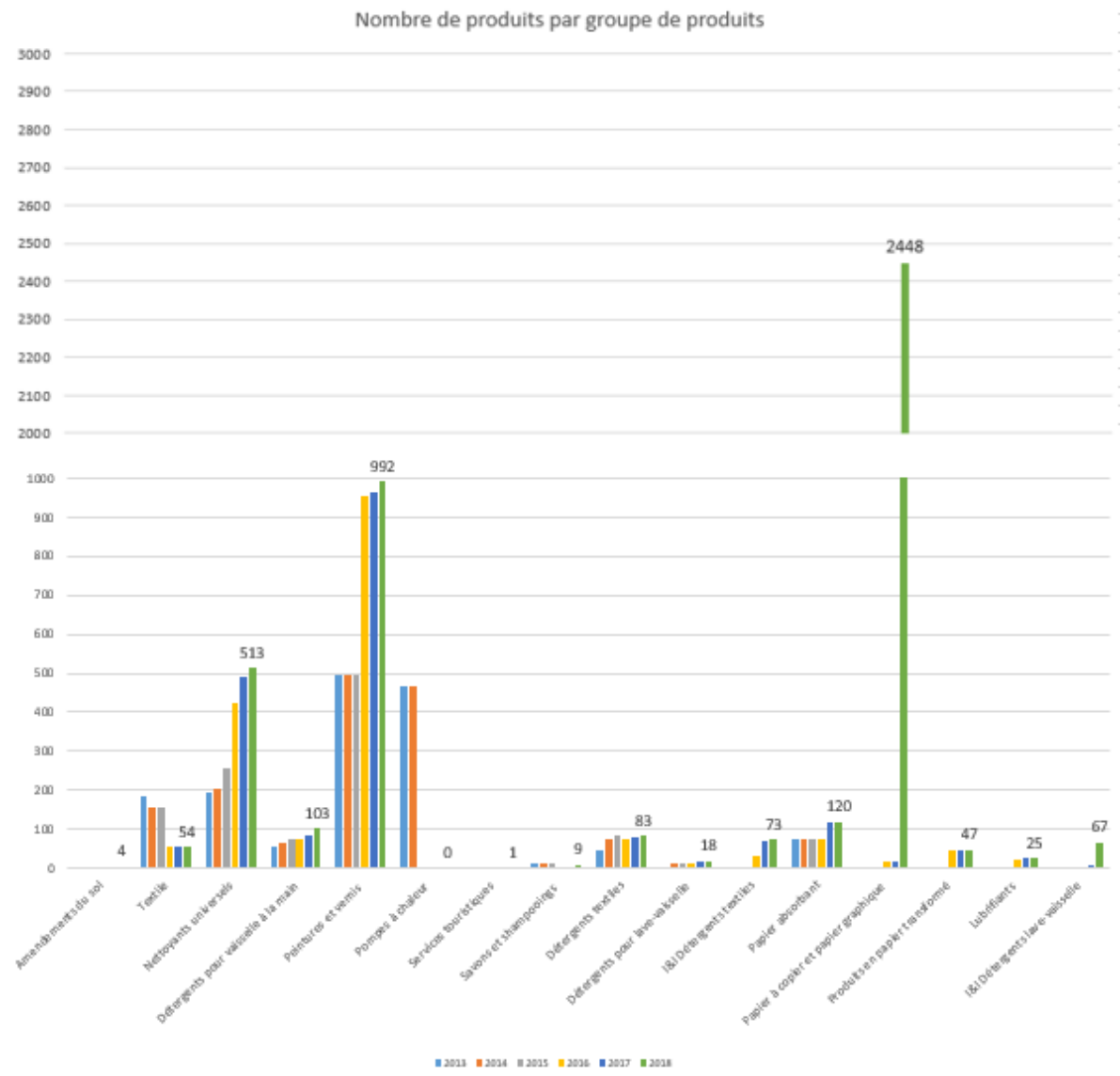
Nombre de licences par groupe de produits



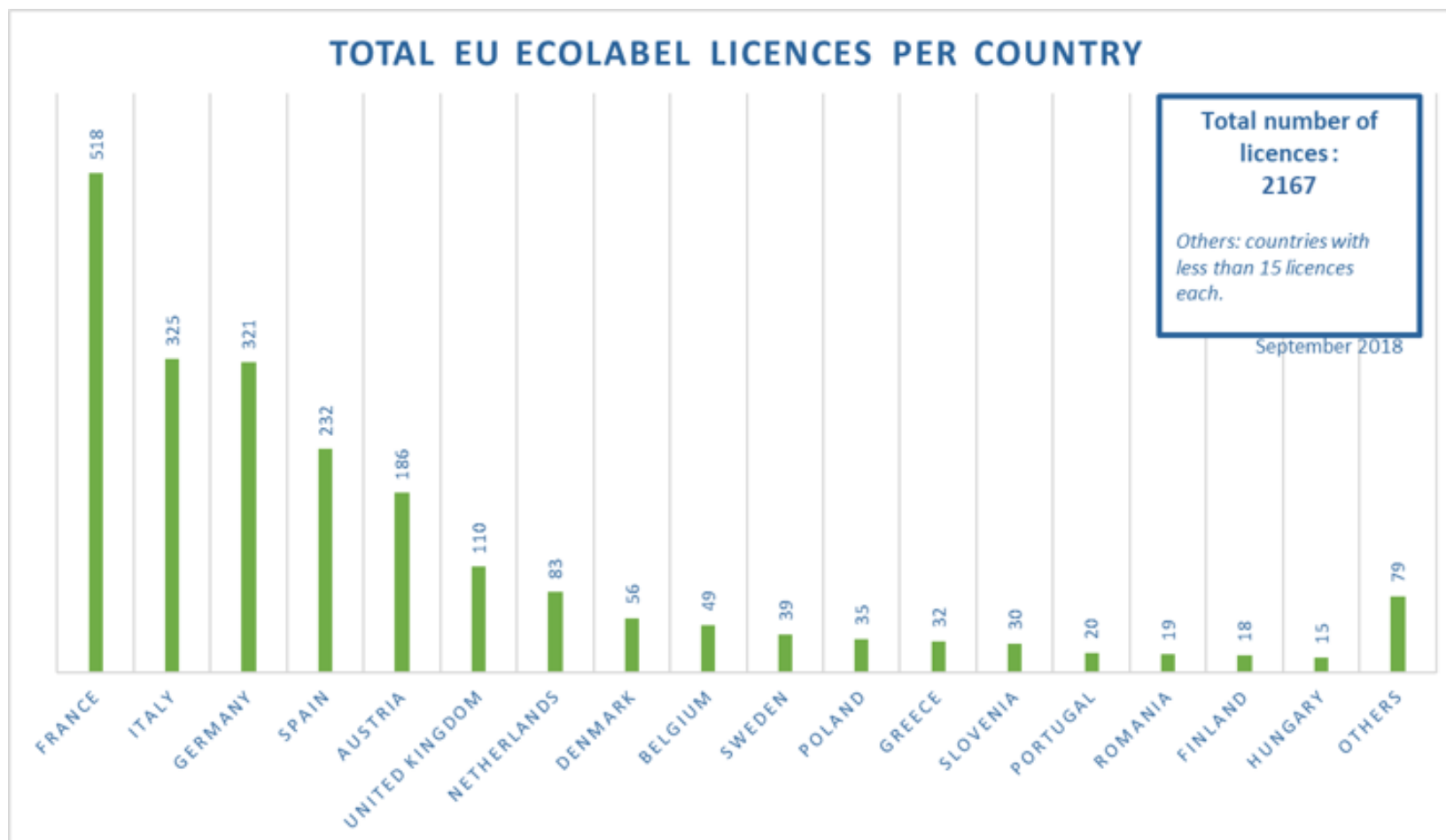
Graphique 1: Nombre de licences par groupe de produits en Belgique en 2018.



Graphique 2: Nombre de produits EU Ecolabel en Belgique par année.



Graphique 3: Nombre de produits par groupe de produits en Belgique par année.



Graphique 4: Nombre de licences octroyées en Europe (septembre 2018).

Evolution of the number of EU Ecolabel Products and Services from 2010 - 2018



Graphique 5: Nombre de produits EU Ecolabel en Europe (septembre 2018).

CONTROLES EFFECTUES PAR LE SERVICE INSPECTION DU SPF

L'EU Ecolabel est contrôlé annuellement. Il y a lieu de distinguer le nombre de titulaires de licence et le nombre de licence. Un même titulaire de licence peut en effet avoir plusieurs licences, selon que les groupes de produits soient différents. Le nombre de titulaires de licence est donc inférieur au nombre de licences.

Les contrôles EU Ecolabel sont effectués par le Service Inspection de la DG Environnement du SPF Santé publique. Ce Service est également responsable des autres contrôles à réaliser dans le cadre des politiques de la DG Environnement (REACH, CLP, Biocides, ...). Des priorités sont donc définies afin de tenir compte des disponibilités du Service Inspection. Par exemple dans le cadre de l'EU Ecolabel :

- Pas de demande d'inspection lors des renouvellements de licences suite à la révision des critères, les nouveaux dossiers étant évalués par les Experts EU Ecolabel.
- Certaines licences distributeurs sont peu pertinentes car les produits sont fabriqués dans d'autres Etats membres qui ont octroyé l'EU Ecolabel.

En 2018, 5 titulaires de licence ont été sélectionnés par le secrétariat et aucune 'non-conformité' n'a été identifiée.

Les demandes d'inspection sont effectuées sur base d'une fiche standard 'Inspection' rédigée par le Service Inspection. Jusqu'à présent, le secrétariat rédigeait ses fiches par titulaire de licence. A partir de 2019, les fiches seront rédigées par groupe de produits avec une liste des titulaires de licence à contrôler. En outre, le nombre d'inspections sera augmenté étant donné la décision prise par le Service Inspection de procéder à des contrôles spontanés indépendants des fiches 'Inspection'.